

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 Décembre 2023 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 9

N° 1

Objet : MODIFICATION DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES DU CCAS

Présents

Mme MORICE – Mme GONZALO – M BOIVIN
Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – Mme ALBISTUR
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme LEDESMA – Mme ZUGARRAMURDI

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme CHAUFFARD à Mme GONZALO
Mme FOURNIER-DULAC à Mme BIDART-LABROUSSE

Absents excusés

Mme TINAUD-NOUVIAN
M BIVES-TOURON

Absents

Mme DUHART
M ALVAREZ

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

N°1 – MODIFICATION DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES DU CCAS

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Afin de permettre au centre communal d'action sociale la mise en œuvre de différents appels d'offres relatifs à des marchés de travaux de fournitures ou de services, il convient de modifier la composition de la commission permanente d'appel d'offres du CCAS suite à la démission de Monsieur EMOND Jean-Pierre.

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriale précise les modalités de la composition de cette commission :

« Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, lequel préside ladite commission, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. »

Il est donc proposé au conseil d'administration :

- de désigner un membre suppléant de la commission permanente d'appel d'offres en remplacement de Monsieur EMOND Jean-Pierre

Suite à l'appel à candidatures, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, **à l'unanimité** :

- désigne comme suit le membre suppléant de cette commission permanente d'appel d'offres.

MEMBRE SUPPLEANT DESIGNE

Mr Stéphane ALVAREZ en remplacement de Mr EMOND Jean-Pierre

La commission permanente d'appel d'offres est donc composée comme suit :

TITULAIRES

- Mme MORICE
- Mme DUHART
- Mme DELQUE
- Mme FOURNIER-DULAC
- Mme DEBARBIEUX

SUPPLEANTS

- Mr ALVAREZ
- Mme CHAUFFARD
- Mme BIDART-LABROUSSE
- Mme GONZALO
- Mr BIVES-TOURON

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du C.C.A.S
Nathalie MORICE

